

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 13 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le treize octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu accordé, à titre dérogatoire, à la salle d'animation Le Pas sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	05/10/2022
Membres en exercice :	26
Présents :	20
Qui ont pris part à la délibération :	25

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTES, Serge FRAYSSINET, Marie-Claude FOURNIER, Patrick GAYRARD, Anne-Marie GARRIGUES, Isabelle JOFFRE, Bernard LESCURE ROUS, Damien MENEL, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSEDE.

Absent et excusé : Mathilde ANDRE, Laetitia CAYREL (pouvoir Elodie RIVIERE), Emilie CHABRIER (pouvoir à Sébastien BOYER-MADRIERES), Frédéric LATIEULE (pouvoir à Marie-Claude FOURNIER), Aurélie SOUFLI (pouvoir à Philippe TABARDEL), Marlène URSULE (pouvoir à Isabelle JOUFFRE)

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Anne FALGUEYRETTES a été désignée secrétaire de séance.

08 - CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL : PARTICIPATION AUX FRAIS DE PILOTAGE

Le Maire expose à l'assemblée que par convention du 15 avril 2022 et délibérations conjointes, les communes de Druelle-Balsac, Le Monastère, Ste Radegonde et Sébazac-Concourès ont validé le groupement de commande pour une étude-diagnostic en vue de la rédaction d'une Convention Territoriale Globale.

D'un commun accord entre les élus de ces quatre communes, il a été confié à la Mairie de Sébazac-Concourès le rôle de coordonnateur du groupement de commandes ainsi que le pilotage global de la démarche et la gestion administrative du projet.

Afin de prendre en compte les frais d'administration et de gestion de ce dossier, il est convenu que les communes de Druelle-Balsac, Le Monastère et Ste Radegonde versent à la commune de Sébazac-Concourès un forfait de 500.00 € chacune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le versement de 500€ à la commune de Sébazac-Concourès
- signale que les crédits seront inscrits à la décision modificative n°2/2022

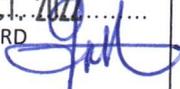
Le Maire certifie exécutoire la présente délibération, transmise par voie dématérialisée en

14 OCT. 2022

Préfecture le :

Publication le : ...14 OCT. 2022...

Le Maire, Patrick GAYRARD



Ainsi fait et délibéré à Druelle Balsac, les, jour mois et an susdits
Pour extrait conforme, Le Maire
Affiché le 14 octobre 2022
Signé par Patrick GAYRARD
Dématérialisé,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 08 - Contrat territorial global : participation aux frais de pilotage

.....

Date de décision: 13/10/2022

Date de réception de l'accusé 14/10/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 20221013_08

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20221013-20221013_08-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5 .1

Finances locales

Subventions

attribuées aux collectivités

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : DB 08 CTG participation frais pilotage.pdf (99_DE-012-200064665-20221013-20221013_08-DE-1-1_1.pdf)